

CPD^{md} AGENT DE DECOFFRAGE CHIMIQUE INODORE

DESCRIPTION

CPD^{md} Agent de décoffrage chimique inodore est un produit de qualité supérieure utilisé pour faciliter le décoffrage. Il ne dégage aucune odeur.

UTILISATION

CPD^{md} Agent de décoffrage inodore est particulièrement utile pour les coffrages en acier tels que le coulage de tuyaux ou de structures en béton préfabriqué, coffrages en contreplaqué ou en bois d'œuvre, sur des coffrages garnis de plastique ou à l'intérieur de moules. Le produit est aussi utilisé dans le cas particulier d'un coffrage en bois d'œuvre scié au fini brut conçu pour donner au béton une apparence veinée.

AVANTAGES

- Prêt à utiliser; aucune dilution n'est requise.
- Il ne décolore ou ne tache le béton
- Inodore.
- Très efficace sur les coffrages d'acier
- Non toxique, s'applique sur les coffrages pour réservoirs d'eau potable
- Est approuvé par le Ministère de l'Environnement et de l'Énergie de l'Ontario pour utilisation avec l'eau potable.

APPLICATION

Les coffrages doivent être secs, propres et libres de tous résidus,

Appliquer avant la coulée initiale et ultérieurement au besoin. Appliquer une couche mince de produit au moyen d'un pinceau ou d'un pulvérisateur et éviter tout excédent : flaques, coulisse ou accumulation.

Une couche trop épaisse d'agent de décoffrage peut retarder la prise du béton.

NOTE

Il est probable que la première application sur du contreplaqué ou du bois d'œuvre neuf pénétrera

complètement dans le bois. Peut nécessiter l'application d'une seconde couche.

RESTRICTIONS

- N'est pas recommandé pour la construction type tilt-up
- N'est pas recommandé pour les coffrages à autoclave.

RENDEMENT

Le rendement peut varier selon la texture et le taux d'absorption des coffrages.

Bois ou contre-plaqué 17-24 m²/L
(700-100 pi²/gal. U.S.)

Métal ou plastique 27 – 29m²/L
(1000-1200pi²/gal.U.S.)

EMBALLAGE

Baril 208 litres (55 gal U.S.)- 194 kg (428 lb)
Seau 18.9 litres (5 gal U.S.) - 18 kg (40 lb)

NETTOYAGE

Nettoyer l'équipement de pulvérisation, les brosses, etc. avec un solvant à base d'essence minérale,

ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans un entrepôt chauffé et sec si possible. Pour l'entreposage extérieur, éviter toute contamination par l'eau en entreposant les barils sur leurs côtés. L'entreposage à une température moindre que 0°C/ 32°F n'est pas recommandé.

DURÉE DE CONSERVATION

Le produit se conserve environ 2 ans s'il est conservé dans son contenant d'origine et n'a pas été contaminé par l'eau.

DONNÉES SUR LA SÉCURITÉ

Liquide inflammable. Consulter la fiche de données de sécurité du produit pour connaître les directives spécifiques. FDS #15.

GARANTIE

Les recommandations et les renseignements ci-haut fournis sont basés sur nos recherches en laboratoire ainsi que sur les expériences menées par un laboratoire indépendant. Ces derniers sont, à notre connaissance, exacts et véridiques dans les limites des paramètres retenus lors des dites expériences. Toutefois, aucune garantie expresse ne peut être fournie et la pertinence du produit choisi ne peut être garantie puisqu'il est impossible de connaître tous les usages que l'on fait de nos produits, ni de contrôler ou prévoir toutes les variations paramétriques pouvant découler des conditions climatiques, des conditions d'application, des méthodes utilisées ou du type de surface sur laquelle est appliqué l'un ou l'autre de nos produits. L'utilisateur de nos produits devra lui-même effectuer ses propres essais sur des échantillons afin de vérifier si le produit convient aux conditions spécifiques du projet.

CPD^{md} n'offre aucune garantie, explicite ou implicite, pour le présent produit, incluant sans restriction des garanties implicites quant à la valeur marchande ou la pertinence du produit pour un usage spécifique.

Dans tous les cas, CPD^{md} limite sa responsabilité à fournir la quantité de produit nécessaire pour traiter à nouveau ou pour réparer les endroits spécifiques où un produit CPD^{md} a été appliqué. CPD^{md} se réserve le droit de déterminer la cause exacte de tout problème en recourant aux méthodes et essais d'usage. CPD^{md} n'assume aucune autre responsabilité telle que pour dommages-intérêts, directs ou indirects, dans tout cas où violation de la présente garantie, négligence ou responsabilité sans faute sont invoquées.

LA PRÉSENTE GARANTIE NE PEUT ÊTRE MODIFIÉE NI PROLONGÉE PAR LES REPRESENTANTS DE CPD^{md} PAR SES AGENTS DISTRIBUTEURS OU PAR SES CONCESSIONNAIRES.